

Le credo du service aux adhérents

Ouverture à tous les pratiquants,ancements d'études scientifiques, assistance juridique "au top", la Faccc relance l'esprit associatif



RÉUNIE le 18 juillet en assemblée générale au Pertre sur des terres bretonnes d'Ille-et-Vilaine, la Fédération des chasseurs aux chiens courants (Facc) affiche toujours dynamisme et vitalité. L'assemblée était, une fois n'est pas coutume, de très haute tenue et a montré de grandes ambitions pour la plus forte association cynégétique spécialisée française qui frise avec les 15 000 adhérents, portés par 66 Afacc qui représentent 77 départements. L'implication des acteurs de la Facc dans le système cynégétique est aussi un indicateur de la bonne santé de cette fédération dont une dizaine de présidents et plus de 150 administrateurs de fédérations départementales de chasseurs sont adhérents.

Aller de l'avant, fédérer toujours plus de sympathisants à la chasse aux chiens courants était un point fort de cette assemblée générale puisque une modification statutaire étaient présentée pour que la Facc puisse rassembler toutes les structures associatives relatives aux chiens courants et à leurs utilisations. Cette proposition entérinée à 97 % illustre bien la maturité des représentants des Afacc à s'ouvrir d'autres structures dans l'intérêt exclusif de la défense et de la promotion de la chasse aux chiens courants.

Au-delà de cette évolution statutaire lourde de sens, la Facc nourrit également de fortes ambitions de développement en s'engageant dans la recherche scientifique afin de n'éluder aucune des controverses qui pourraient surgir dans les années à venir. Deux projets furent ainsi clairement présentés par Hervé Cart et Roger Paris, l'un et l'autre élus vice-présidents :

- la clarification de la contribution de la chasse aux chiens courants au regard de la gestion des concentrations de sangliers et des dégâts commis ;
- l'analyse des effets et impacts de la chasse aux chiens courants en

matière de dérangement de la faune sauvage.

Ces deux ambitieux projets soulignent la volonté de passer un cap, quitte à prendre des risques, pour étayer les connaissances sur les valeurs ajoutées de la pratique de la chasse aux chiens afin de bien maîtriser ce qui peut-être légitimement défendu. L'excellente santé financière de l'organisation, présentée par Marie Claude Lavoine, permet d'envisager sereinement ces projets d'études scientifiques.

Une assemblée générale c'est aussi le bilan des activités. La Facc c'est 176 concours de meutes (chiffre de l'an dernier) pilotés par

La FACC assiste ses adhérents...

La protection juridique des adhérents, la FACC en a fait une priorité depuis plusieurs années. Elle a franchi cette année un pas supplémentaire dans ce domaine du service à ses membres en faisant appel à un cabinet spécialisé en droit associatif et de l'environnement. « Les deux premières affaires jugées en 2013 sont gagnées sans coup férir » explique Hervé Cart qui a piloté cette réforme de la protection juridique à la Facc. Dans le Puy de Dôme, par exemple, un chasseur aux chiens courants à qui il était reproché par l'ONCFS, une infraction de chasse « à l'aide d'un engin, instrument, mode ou moyen prohibé », alors qu'il participait à une battue aux sangliers sur la commune de Ludesse, a été totalement relaxé. Au moment des faits, ce chasseur aux chiens courants s'affairait à utiliser un collier GPS homologué pour récupérer au plus vite ses chiens qui filaient en direction d'une autoroute et risquaient de créer une situation dangereuse.

Forte de ce jugement, la Facc est intervenue auprès de la direction générale de l'ONCFS afin qu'instruction soit donnée aux agents de l'établissement public afin qu'ils fassent la part des choses entre les dérives relatives à l'utilisation des systèmes de repérage, qui certes existent, et l'usage, conforme aux textes, qui en est fait.

Guy Maunier (président de la commission des épreuves et par ailleurs administrateur de la Fédération des chasseurs des Alpes Maritimes). Pour 2014, c'est en plus sept finales nationales sur la plupart des espèces chassables aux chiens courants organisées en 2014. La Facc, c'est aussi la refonte totale du site internet en 2013 (www.facc.fr). Ça vaut le détour ! C'est également la belle revue Chien courant, assise uniquement sur du bénévolat et toujours aussi appréciée aux quatre coins de notre cher vieux pays. Autre initiative marquante de la Facc, la protection juridique qu'elle offre à ses adhérents (voir encadré).

François Couëtoux du Tertre, tout récent retraité de la direction générale de la Société de Vénérie félicitait la Facc pour sa vitalité « une association avec qui nous sommes sur la même longueur d'onde de passionnés et de pratiquants... ». Il indiquait à l'assemblée tout l'intérêt porté par la vénerie aux perspectives d'études scientifiques envisagées par la Facc. Même état d'esprit chez Frédéric Herbet, président de l'Association française des équipages de vénerie sous terre (AfevST) qui a souhaité plus spécifiquement saluer l'ouverture statutaire permettant à la Facc d'accueillir d'autres associations au titre de membres. Gilbert Lérat, administrateur de la Fédération des chasseurs d'Ille-et-Vilaine, assurait les participants du total soutien des instances fédérales. Stéphane Petit, représentant l'Association nationale des chasseurs de grand gibier (ANCGG) témoignait du grand intérêt qu'il porte à la démarche scientifique engagée par la Facc.

Comme les bécassiers l'ont fait, la Facc sort du bois, fiers de ses valeurs et consciente qu'il faut l'expertise scientifique pour inscrire la chasse aux chiens courants dans la durée. G. S.